



NATIONS  
UNIES



**Convention-cadre sur les  
changements climatiques**

Distr.  
GÉNÉRALE

FCCC/KP/AWG/2007/5  
5 février 2008

FRANÇAIS  
Original: ANGLAIS

**GROUPE DE TRAVAIL SPÉCIAL DES NOUVEAUX  
ENGAGEMENTS DES PARTIES VISÉES À L'ANNEXE I  
AU TITRE DU PROTOCOLE DE KYOTO**

**Rapport du Groupe de travail spécial des nouveaux engagements des  
Parties visées à l'annexe I au titre du Protocole de Kyoto sur  
la reprise de sa quatrième session, tenue à Bali  
du 3 au 15 décembre 2007**

**TABLE DES MATIÈRES**

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. OUVERTURE DE LA SESSION (Point 1 de l'ordre du jour).....	1 – 5	3
II. QUESTIONS D'ORGANISATION (Point 2 de l'ordre du jour).....	6 – 9	4
A. Organisation des travaux de la session.....	6 et 7	4
B. Élection du Bureau.....	8 et 9	4
III. EXAMEN DU PROGRAMME DE TRAVAIL, DES MÉTHODES DE TRAVAIL ET DU CALENDRIER DES SESSIONS FUTURES (Point 4 de l'ordre du jour).....	10 – 26	4
IV. QUESTIONS DIVERSES (Point 5 de l'ordre du jour).....	27	10
V. RAPPORT DE LA SESSION (Point 6 de l'ordre du jour).....	28	10
VI. CLÔTURE DE LA SESSION.....	29	10

**TABLE DES MATIÈRES** (*suite*)

	<i>Page</i>
<u>Annexes</u>	
I. Calendrier à observer pour l'achèvement des travaux du Groupe de travail spécial des nouveaux engagements des parties visées à l'annexe I au titre du Protocole de Kyoto .....	11
II. Documents dont le Groupe de travail spécial des nouveaux engagements des Parties visées à l'annexe I au titre du Protocole de Kyoto était saisi à la reprise de sa quatrième session .....	14

## I. Ouverture de la session

(Point 1 de l'ordre du jour)

### Reprise de la quatrième session du Groupe de travail spécial des nouveaux engagements des Parties visées à l'annexe I au titre du Protocole de Kyoto

1. Le Groupe de travail spécial des nouveaux engagements des Parties visées à l'annexe I au titre du Protocole de Kyoto a repris sa quatrième session au Centre international de conférences de Bali (Indonésie), du 3 au 15 décembre 2007.
2. Le Président, M. Leon Charles (Grenade), a ouvert la session et souhaité la bienvenue à toutes les Parties et aux observateurs. Il a également souhaité la bienvenue à M<sup>me</sup> Outi Berghäll (Finlande) en tant que Vice-Présidente du Groupe de travail spécial et à M. Ephraim Mwepya Shitima (Zambie), en tant que Rapporteur. Il a souligné que la réunion devait clarifier le calendrier des travaux du Groupe et les questions à examiner en 2008 ainsi que les délais dans lesquels le Groupe devait mener à bien ses travaux.
3. Le Président a rappelé aux Parties que l'ordre du jour de la quatrième session avait été adopté lors de la première partie de cette session, qui s'était tenue à Vienne (Autriche) du 27 au 31 août 2007. Il a aussi rappelé qu'à cette réunion le Groupe de travail spécial avait adopté des conclusions de fond sur le point 3 de l'ordre du jour («Analyse des possibilités d'atténuation et des fourchettes d'objectifs de réduction des émissions des Parties visées à l'annexe I»)<sup>1</sup>.
4. Le Président a informé les Parties que la reprise de la quatrième session porterait uniquement sur les points de l'ordre du jour de la quatrième session dont l'examen n'avait pas été achevé au cours de la première partie de cette session, à savoir:
  2. Questions d'organisation:
    - b) Organisation des travaux de la session;
    - c) Élection du Bureau.
  4. Examen du programme de travail, des méthodes de travail et du calendrier des sessions futures.
  5. Questions diverses.
  6. Rapport de la session.
5. En raison des négociations en cours, la séance plénière de clôture de la reprise de la quatrième session du Groupe de travail spécial a été ajournée et s'est tenue dans l'après-midi du 15 décembre. Cette séance plénière était présidée par la Vice-Présidente du Groupe.

---

<sup>1</sup> Le rapport sur la première partie de la quatrième session du Groupe de travail spécial a été publié sous la cote FCCC/KP/AWG/2007/4.

## **II. Questions d'organisation**

(Point 2 de l'ordre du jour)

### **A. Organisation des travaux de la session**

(Point 2 b) de l'ordre du jour)

6. Le Groupe de travail spécial a examiné ce point à sa 1<sup>re</sup> séance, le 3 décembre.
7. Le Président a proposé que le Groupe de travail spécial centre les travaux de la reprise de sa quatrième session sur le point 4 de l'ordre du jour («Examen du programme de travail, des méthodes de travail et du calendrier des sessions futures»). Le Groupe de travail spécial a décidé de suivre cette proposition.

### **B. Élection du Bureau**

(Point 2 c) de l'ordre du jour)

8. Le Groupe de travail spécial a examiné cette question à ses 1<sup>re</sup>, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> séances, tenues les 3, 11 et 15 décembre respectivement. À la 1<sup>re</sup> séance, le Président a rappelé l'article 27 du projet de règlement intérieur actuellement appliqué, en vertu duquel le Groupe de travail spécial était appelé à élire son président, son vice-président et son rapporteur. Le Président a informé le Groupe que les consultations en vue de la désignation des candidats avaient commencé et qu'il tiendrait les participants informés de l'évolution de la situation. Au cours de ces consultations, les Parties étaient invitées à garder présente à l'esprit la décision 36/CP.7 et à envisager activement de proposer la candidature de femmes aux postes à pourvoir par élection au titre de la Convention.
9. À sa 3<sup>e</sup> séance, ayant reçu de la Vice-présidente des informations concernant les candidatures aux postes vacants, le Groupe de travail spécial a élu M. Harald Dovland (Norvège) Président, M. Mama Konate (Mali) Vice-Président et M. Boo-Nam Shin (République de Corée) Rapporteur. Le Groupe a été informé que les membres du Bureau nouvellement élus assumeront leurs fonctions aux cinquième et sixième sessions du Groupe.

## **III. Examen du programme de travail, des méthodes de travail et du calendrier des sessions futures**

(Point 4 de l'ordre du jour)

### **1. Délibérations**

10. Le Groupe de travail spécial a examiné cette question à ses 1<sup>re</sup>, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> séances, tenues les 3, 11 et 15 décembre respectivement. Il était saisi des documents FCCC/KP/AWG/2007/MISC.3 et FCCC/KP/AWG/2007/MISC.6 et Add.1. À la 1<sup>re</sup> séance, des déclarations ont été faites par les représentants de 28 Parties, dont un a parlé au nom du Groupe des 77 et de la Chine, un au nom du Groupe composite, un au nom de la Communauté européenne et de ses États membres<sup>2</sup>, un au nom de l'Alliance des petits États insulaires et un au nom des pays les moins avancés. Le Président a invité le Réseau action climat et le Business Council for Sustainable Energy à faire des déclarations.

---

<sup>2</sup> L'Albanie, la Bosnie-Herzégovine, la Croatie, l'ex-République yougoslave de Macédoine, la Serbie, le Monténégro et l'Ukraine se sont associés à la position exprimée dans cette déclaration.

11. À la même séance, le Groupe de travail spécial est convenu d'examiner ce point plus avant au sein d'un groupe de contact. À la 2<sup>e</sup> séance, le Président a rendu compte des résultats des consultations du groupe de contact et a présenté un projet de conclusions<sup>3</sup> au Groupe pour qu'il l'examine. Il a fait savoir aux participants que le groupe de contact avait réalisé des progrès, mais n'avait pas pu parvenir à une conclusion sur ce point de l'ordre du jour. Il a constaté que des consultations supplémentaires s'avéraient nécessaires.

12. À la 3<sup>e</sup> séance, le Groupe de travail spécial a examiné un nouveau projet de conclusions<sup>4</sup> proposé par le Président et l'a adopté tel qu'il avait été modifié au cours de la séance.

13. Également à la 3<sup>e</sup> séance, la délégation canadienne a indiqué qu'elle tenait à ce qu'il soit consigné dans le rapport le fait qu'elle jugeait parfaitement approprié de se référer aux constatations scientifiques du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) dont il avait été pris note à la première partie de la quatrième session du Groupe spécial d'experts et qu'il importait également de situer ces constatations dans le contexte adéquat. Cependant, elle a fait observer qu'il n'était ni nécessaire ni opportun de citer simplement certaines parties des paragraphes pertinents dans le rapport et qu'elle souhaitait éviter toute confusion ou fausse impression que cela pouvait créer.

## 2. Conclusions

14. Le Groupe de travail spécial a rappelé la teneur de son programme de travail figurant dans le document FCCC/KP/AWG/2006/4 et a pris note des vues que lui ont présentées les États parties sur le calendrier à suivre pour achever ses travaux<sup>5</sup>.

15. Le Groupe de travail spécial a réaffirmé qu'il progresserait dans la réalisation de son programme de travail principalement grâce aux travaux des Parties, et qu'il coordonnerait ses travaux avec ceux d'autres organes et d'autres processus au titre de la Convention et en particulier du Protocole de Kyoto en tirant parti des résultats pertinents obtenus, afin d'éviter tout double emploi.

16. Le Groupe de travail spécial a aussi rappelé que ses travaux devraient être guidés par une vision commune du défi que représentait l'objectif final de la Convention, sur la base des principes et des autres dispositions pertinentes de la Convention et du Protocole de Kyoto. Il a noté que les fourchettes mentionnées dans la contribution du Groupe de travail III au quatrième rapport d'évaluation du GIEC étaient utiles et que, d'après ce rapport, les émissions mondiales de gaz à effet de serre (GES) doivent plafonner au cours des dix à quinze prochaines années et être ramenées ensuite d'ici à la moitié du XXI<sup>e</sup> siècle à des niveaux très bas, nettement inférieurs à la moitié des niveaux de 2000, afin d'en stabiliser les concentrations dans l'atmosphère aux niveaux les plus faibles évalués à ce jour par le GIEC dans ses scénarios. D'où la nécessité d'agir d'urgence pour lutter contre les changements climatiques. Au cours de la première partie de sa quatrième session, le Groupe de travail spécial a noté que, d'après la contribution du Groupe de travail III au quatrième rapport d'évaluation, pour atteindre le niveau de stabilisation le plus faible évalué par le GIEC à ce jour et limiter en conséquence les dommages potentiels, les Parties visées à l'annexe I devraient, d'ici à 2020, ramener collectivement leurs émissions à un niveau de 25 % à 40 % inférieur aux niveaux de 1990 par les moyens qui pourraient être à leur disposition pour atteindre leurs objectifs de réduction. Les fourchettes du GIEC ne tiennent pas compte d'éventuels changements de mode de vie qui pourraient accroître l'ordre de grandeur de ces réductions.

---

<sup>3</sup> FCCC/KP/AWG/2007/L.6.

<sup>4</sup> FCCC/KP/AWG/2007/L.6/Rev.1.

<sup>5</sup> FCCC/KP/AWG/2007/MISC.3 et FCCC/KP/AWG/2007/MISC.6 et Add.1.

Ces fourchettes seraient beaucoup plus élevées dans l'hypothèse où seules les Parties visées à l'annexe I réduiraient leurs émissions. Le Groupe de travail spécial était aussi conscient que si les Parties visées à l'annexe I atteignaient ces objectifs de réduction, elles apporteraient une contribution importante aux efforts mondiaux requis pour atteindre l'objectif ultime de la Convention, tel qu'il est défini dans son article 2.

17. Le Groupe de travail spécial a noté les préoccupations des petits États insulaires en développement et de quelques pays en développement parties en ce qui concerne l'absence d'analyse des scénarios de stabilisation en dessous de 450 ppmv d'équivalent CO<sub>2</sub>. Selon la démarche itérative qu'il suit à l'égard de son programme de travail, il reverra les informations mentionnées ci-dessus au paragraphe 16 en fonction des renseignements reçus<sup>6</sup>, y compris de nouveaux travaux scientifiques éventuels sur les scénarios de stabilisation.

18. Le Groupe de travail spécial a décidé de tenir la première partie de sa cinquième session en mars ou avril 2008 et de reprendre et conclure sa cinquième session pendant la première série de sessions, en juin 2008.

19. Le Groupe de travail spécial a décidé d'organiser les travaux de sa cinquième session comme suit:

a) À la première partie de sa cinquième session, le Groupe de travail spécial commencera ses travaux sur les tâches définies au paragraphe 17 b) i)<sup>7</sup> de son programme de travail (FCCC/KP/AWG/2006/4) et prendra en compte les résultats d'un atelier thématique de session qu'il tiendra sur ces questions;

b) En prévision de la première partie de sa cinquième session, le Groupe de travail spécial a:

- i) Prié le secrétariat, agissant sous la direction du Président du Groupe de travail spécial, d'organiser l'atelier mentionné ci-dessus au paragraphe 19 a) et de faciliter la participation à cet atelier des experts et organisations intéressés;
- ii) Rappelé aux Parties et aux organisations accréditées en qualité d'observateurs qu'elles étaient invitées<sup>8</sup> à communiquer au secrétariat, avant le 15 février 2008, leurs vues et des informations sur les moyens d'atteindre les objectifs d'atténuation des Parties visées à l'annexe I qui sont définis au paragraphe 17 b) du document FCCC/KP/AWG/2006/4, les Parties visées à l'annexe I étant aussi invitées à inclure des renseignements sur les conséquences environnementales, économiques et sociales potentielles, y compris les retombées sur toutes les Parties, en particulier les pays en développement, des outils, politiques, mesures et méthodes à la disposition des Parties visées à l'annexe I. Le Groupe de travail spécial les a également invitées à donner leurs vues sur les thèmes à aborder et les experts/organisations qui doivent être invités à participer à l'atelier thématique de session mentionné ci-dessus au paragraphe 19 a);

---

<sup>6</sup> Contribution du Groupe de travail III au quatrième rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, résumé technique, p. 39 et 90.

<sup>7</sup> Analyse des moyens dont peuvent disposer les Parties visées à l'annexe I pour atteindre leurs objectifs de réduction des émissions, notamment: échanges de droits d'émission et mécanismes fondés sur des projets au titre du Protocole de Kyoto; règles guidant le traitement de l'utilisation des terres, du changement d'affectation des terres et de la foresterie; GES, secteurs et catégories de sources à prendre en considération, et méthodes possibles pour agir sur les émissions sectorielles; et définition de moyens d'accroître l'efficacité de ces moyens et leur contribution au développement durable.

<sup>8</sup> FCCC/KP/AWG/2007/2, par. 24, et FCCC/KP/AWG/2007/4, par. 24.

- iii) Prié le secrétariat d'établir, avant mars 2008, une note d'information sur les dispositions du Protocole de Kyoto et les décisions de la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto (CMP) qui se rapportent aux moyens dont peuvent disposer les Parties visées à l'annexe I pour atteindre leurs objectifs de réduction des émissions, notamment: échanges de droits d'émission et mécanismes fondés sur des projets; règles guidant le traitement de l'utilisation des terres, du changement d'affectation des terres et de la foresterie; et GES, secteurs et catégories de sources à prendre en considération;
- c) À la reprise de sa cinquième session, le Groupe de travail spécial:
- i) Poursuivra ses travaux sur les tâches définies au paragraphe 17 b) i) de son programme de travail (FCCC/KP/AWG/2006/4) et prendra en compte des résultats de la table ronde qu'il tiendra sur ces questions;
  - ii) Commencera ses travaux sur les tâches définies au paragraphe 17 b) ii)<sup>9</sup> de son programme de travail (FCCC/KP/AWG/2006/4) et prendra en compte les résultats de l'atelier de session qu'il tiendra sur ces questions;
- d) En prévision de la reprise de sa cinquième session, le Groupe de travail spécial a:
- i) Invité les Parties à communiquer au secrétariat, avant le 15 février 2008, leurs vues sur les thèmes à aborder et les experts/organisations qui doivent être invités à participer à la table ronde mentionnée ci-dessus au paragraphe 19 c) i);
  - ii) Prié le secrétariat, agissant sous la direction du Président du Groupe de travail spécial, d'organiser la table ronde mentionnée ci-dessus au paragraphe 19 c) i), et de faciliter la participation à cette table ronde des experts et organisations intéressés;
  - iii) Invité également les Parties à communiquer au secrétariat, avant le 21 mars 2008, leurs vues et des informations sur les questions méthodologiques pertinentes évoquées au paragraphe 17 b) i) et ii) du document FCCC/KP/AWG/2006/4, ainsi que sur les thèmes à aborder et les experts/organisations qui doivent être invités à participer à l'atelier de session mentionné ci-dessus au paragraphe 19 c) ii);
  - iv) Prié le secrétariat, agissant sous la direction du Président du Groupe de travail spécial, d'organiser l'atelier mentionné ci-dessus au paragraphe 19 c) ii) et de faciliter la participation à cet atelier des experts et organisations intéressés.

20. Le Groupe de travail spécial a décidé de tenir la première partie de sa sixième session en août ou septembre 2008 et de reprendre et conclure sa sixième session pendant la deuxième série de sessions, en décembre 2008.

21. Le Groupe de travail spécial a décidé d'organiser les travaux de sa sixième session comme suit:

- a) À la première partie de sa sixième session, le Groupe de travail spécial:

---

<sup>9</sup> Examen de questions méthodologiques pertinentes, notamment les méthodes à utiliser pour estimer les émissions anthropiques et les potentiels de réchauffement planétaire des GES.

- i) Commencera l'examen des informations sur les conséquences environnementales, économiques et sociales potentielles, y compris les retombées sur toutes les Parties, en particulier les pays en développement, des outils, politiques, mesures et méthodes à la disposition des Parties visées à l'annexe I;
  - ii) Adoptera les conclusions sur les tâches définies au paragraphe 17 b) i) et ii) de son programme de travail (FCCC/KP/AWG/2006/4);
- b) En prévision de la première partie de sa sixième session, le Groupe de travail spécial a prié le secrétariat, agissant sous la direction de son Président:
- i) D'établir, pour juillet 2008, une compilation-synthèse des vues et informations visées ci-dessus au paragraphe 19 d) iii) ainsi que des documents présentés à la table ronde mentionnée ci-dessus au paragraphe 19 c) i) et des résultats auxquels celle-ci aura abouti;
  - ii) D'élaborer, pour juillet 2008, un document technique avec la participation d'experts et d'organisations compétents, y compris de pays en développement, sur les questions relatives aux tâches définies au paragraphe 17 b) i) et ii) de son programme de travail (FCCC/KP/AWG/2006/4);
- c) À la reprise de sa sixième session, le Groupe de travail spécial:
- i) Poursuivra l'examen des informations sur les conséquences environnementales, économiques et sociales potentielles, y compris les retombées sur toutes les Parties, en particulier les pays en développement parties, des outils, politiques, mesures et méthodes à la disposition des Parties visées à l'annexe I, et adoptera des conclusions à ce sujet;
  - ii) Reviendra sur les tâches définies au paragraphe 17 a) i)<sup>10</sup> et ii)<sup>11</sup> de son programme de travail (FCCC/KP/AWG/2006/4) et adoptera des conclusions à leur sujet, en tenant compte des résultats de l'atelier de session qui sera consacré à ces questions;
  - iii) Étudiera son programme de travail et se prononcera sur les activités à entreprendre en 2009;
  - iv) Commencera à réfléchir à l'ampleur des réductions des émissions auxquelles les Parties visées à l'annexe I, considérées globalement, devront parvenir;
- d) En prévision de la reprise de sa sixième session, le Groupe de travail spécial:
- i) A invité les Parties visées à l'annexe I à communiquer au secrétariat, pour le 5 septembre 2008, les dernières informations et données supplémentaires disponibles

---

<sup>10</sup> Analyse du potentiel d'atténuation, de l'efficacité de l'efficience, des coûts et des avantages des politiques, mesures et technologies actuelles et futures à la disposition des Parties visées à l'annexe I qui sont adaptées aux différentes situations nationales, en tenant compte de leurs conséquences environnementales, économiques et sociales, de leurs dimensions sectorielles et du contexte international dans lequel elles sont mises en œuvre.

<sup>11</sup> Détermination des fourchettes possibles de réduction des émissions des Parties visées à l'annexe I, grâce à leurs efforts aux niveaux national et international, et analyse de leur contribution à l'objectif ultime de la Convention, en tenant dûment compte des questions mentionnées dans la deuxième phrase de l'article 2 de la Convention.

sur les tâches définies au paragraphe 17 a) i) et ii) de son programme de travail (FCCC/KP/AWG/2006/4) et sur l'ampleur des réductions des émissions auxquelles les Parties visées à l'annexe I devront parvenir globalement, ainsi que sur les sujets à examiner et les experts/organisations à inviter à l'atelier de session mentionné ci-dessus au paragraphe 21 c) ii);

- ii) A invité les Parties à communiquer au secrétariat, pour le 3 octobre 2008, leurs vues sur les nouvelles activités à entreprendre en 2009, conformément à son programme de travail;
- iii) A prié le secrétariat, agissant sous la direction de son Président, de mettre à jour pour octobre 2008, avec la participation d'experts et d'organisations compétents, le document technique sur les informations ayant trait au potentiel d'atténuation et à la détermination des fourchettes possibles de réduction des émissions des Parties visées à l'annexe I<sup>12</sup>;
- iv) A prié en outre le secrétariat, agissant sous la direction de son Président, d'organiser l'atelier de session visé ci-dessus au paragraphe 21 c) ii), et de faciliter la participation à cet atelier des experts et des organisations intéressés.

22. Le Groupe de travail spécial est convenu de tenir et de conclure ses septième et huitième sessions en 2009. À ces sessions, les tâches du Groupe de travail spécial seront les suivantes:

- a) Adopter des conclusions au sujet des tâches définies au paragraphe 17 c)<sup>13</sup> de son programme de travail (FCCC/KP/AWG/2006/4);
- b) Adopter des conclusions au sujet des incidences juridiques des travaux qu'il a entrepris comme suite au paragraphe 9 de l'article 3 du Protocole de Kyoto;
- c) Soumettre à la CMP à sa cinquième session les résultats des travaux qu'il a entrepris en vue d'étudier les engagements, pour les périodes ultérieures, des Parties visées à l'annexe I de la Convention comme suite au paragraphe 9 de l'article 3 du Protocole de Kyoto, afin qu'elle les examine en vue de leur adoption.

23. En prévision de la reprise de ses septième et huitième sessions, le Groupe de travail spécial a invité les Parties à communiquer au secrétariat, pour le 15 février 2009, leurs vues sur:

- a) Les incidences juridiques des travaux qu'il a entrepris comme suite au paragraphe 9 de l'article 3 du Protocole de Kyoto;
- b) L'ampleur des réductions des émissions auxquelles les Parties visées à l'annexe I, considérées globalement, devront parvenir ainsi que les options qui s'offrent en ce qui concerne la répartition de l'effort d'atténuation correspondant et leur contribution à l'effort global pour atteindre l'objectif ultime de la Convention.

---

<sup>12</sup> FCCC/TP/2007/1.

<sup>13</sup> Étude de l'ampleur des réductions des émissions auxquelles les Parties visées à l'annexe I devront parvenir globalement et de la répartition de l'effort d'atténuation correspondant, et conclusion d'un accord sur leurs nouveaux engagements, notamment sur de nouveaux engagements chiffrés de limitation ou de réduction des émissions, et sur la durée de la ou des périodes d'engagement, en tenant compte des analyses mentionnées aux alinéas a et b du paragraphe 17 du document FCCC/KP/AWG/2006/4.

24. Le Groupe de travail spécial a prié le secrétariat de programmer dans toute la mesure possible l'ensemble de ses réunions et des activités le concernant à l'occasion des réunions et activités organisées dans le cadre des autres processus pertinents découlant de la Convention et du Protocole de Kyoto, afin que les ressources soient utilisées au mieux.

25. Le Groupe de travail spécial a noté que les demandes qu'il avait adressées au secrétariat au titre du paragraphe 19 b) i) et iii), et d) ii) et iv), et du paragraphe 21 b), et d) iii) et iv) ci-dessus, ainsi que la demande de programmation de sessions supplémentaires (voir plus haut les paragraphes 18 et 20) avaient un caractère additionnel et qu'il y serait fait droit sous réserve de la disponibilité de fonds supplémentaires. Le secrétariat a informé les Parties du montant des fonds supplémentaires nécessaires.

26. On trouvera à l'annexe I un tableau récapitulatif des activités du Groupe de travail spécial.

#### **IV. Questions diverses**

(Point 5 de l'ordre du jour)

27. Aucune autre question n'a été soulevée ou examinée.

#### **V. Rapport de la session**

(Point 6 de l'ordre du jour)

28. À sa 2<sup>e</sup> séance, le 11 décembre, le Groupe de travail spécial a examiné et adopté le projet de rapport sur la reprise de sa quatrième session<sup>14</sup>. À la même séance, sur proposition du Président, il a autorisé le Rapporteur à compléter le rapport avec le concours du secrétariat et sous la direction du Président.

#### **VI. Clôture de la session**

29. À la 3<sup>e</sup> séance, le 15 décembre, le Président a remercié les délégations de leur contribution et le secrétariat de son appui.

---

<sup>14</sup> FCCC/KP/AWG/2007/L.5.

Annexe I

**Calendrier à observer pour l'achèvement des travaux du Groupe de travail spécial des nouveaux engagements des Parties visées à l'annexe I au titre du Protocole de Kyoto**

Date/session	Activité	Paragraphe correspondant du présent document
15 février 2008	Communication de vues et d'informations sur les moyens d'atteindre les objectifs d'atténuation, notamment d'informations sur les conséquences environnementales, économiques et sociales, et les retombées potentielles.	19 b) ii)
15 février 2008	Communication par les Parties de leurs vues sur les thèmes à aborder à l'occasion de la table ronde.	19 d) i)
Mars 2008	Note d'information du secrétariat sur les dispositions du Protocole de Kyoto et les décisions de la CMP concernant les moyens.	19 b) iii)
21 mars 2008	Communication par les Parties de leurs vues et d'informations sur les questions méthodologiques pertinentes.	19 d) iii)
Mars/avril 2008 Cinquième session du Groupe de travail spécial (première partie)	Début des travaux sur les tâches définies au paragraphe 17 b) i) du document FCCC/KP/AWG/2006/4 (moyens).  Atelier thématique de session consacré à l'analyse des moyens.	19 a)  19 a), 19 b) i)
2-13 juin 2008 Cinquième session du Groupe de travail spécial (seconde partie)	Poursuite des travaux sur les tâches définies au paragraphe 17 b) i) du document FCCC/KP/AWG/2006/4 (moyens).  Table ronde sur les démarches envisageables pour accroître les moyens.  Début des travaux sur les tâches définies au paragraphe 17 b) ii) du document FCCC/KP/AWG/2006/4 (questions méthodologiques).  Atelier de session sur les questions méthodologiques pertinentes.	19 c) i)  19 c) i), 19 d) ii)  19 c) ii)  19 c) ii), 19 d) iv)

Date/session	Activité	Paragraphe correspondant du présent document
Juillet 2008	Compilation et synthèse par le secrétariat des vues et informations communiquées sur les questions méthodologiques ainsi que des documents présentés à la table ronde et des résultats auxquels celle-ci aura abouti.	21 b) i)
Juillet 2008	Établissement par le secrétariat d'un document technique sur les questions relatives aux tâches définies au paragraphe 17 b) i) et ii) du document FCCC/KP/AWG/2006/4 (moyens).	21 b) ii)
Août/septembre 2008 Sixième session du Groupe de travail spécial (première partie)	Début de l'étude des conséquences environnementales, économiques et sociales potentielles, y compris des retombées.  Adoption de conclusions concernant les tâches définies au paragraphe 17 b) i) et ii) du document FCCC/KP/AWG/2006/4 (moyens).	21 a) i)  21 a) ii)
5 septembre 2008	Communication par les Parties visées à l'annexe I des dernières informations supplémentaires disponibles sur les tâches définies au paragraphe 17 a) i) et ii) du document FCCC/KP/AWG/2006/4 et sur l'ampleur des réductions des émissions.	21 d) i)
3 octobre 2008	Communication par les Parties de leurs vues sur les nouvelles activités à entreprendre en 2009.	21 d) ii)
Octobre 2008	Mise à jour du document technique sur les facteurs et indicateurs relatifs au potentiel d'atténuation.	21 d) iii)
1 <sup>er</sup> -12 décembre 2008 Sixième session du Groupe de travail spécial (seconde partie)	Poursuite de l'étude des conséquences environnementales, économiques et sociales potentielles, y compris des retombées, et adoption de conclusions sur ce sujet.  Poursuite de l'examen des tâches définies au paragraphe 17 a) i) et ii) du document FCCC/KP/AWG/2006/4 (potentiel et fourchettes d'atténuation) et adoption de conclusions sur ce sujet.  Atelier de session sur le potentiel d'atténuation.  Étude du programme de travail pour 2009.	21 c) i)  21 c) ii)  21 c) ii), 21 d) iv)  21 c) iii)

Date/session	Activité	Paragraphe correspondant du présent document
	Début de l'étude de l'ampleur des réductions des émissions auxquelles les Parties visées à l'annexe I devront parvenir.	21 c) iv)
15 février 2009	Communication par les Parties de leurs vues sur les incidences juridiques.	23 a)
15 février 2009	Communication par les Parties de leurs vues sur l'ampleur des réductions des émissions auxquelles les Parties visées à l'annexe I devront parvenir.	23 b)
2009 Septième et huitième sessions du Groupe de travail spécial	Adoption de conclusions concernant les tâches définies au paragraphe 17 c) du document FCCC/KP/AWG/2006/4 (nouveaux engagements des Parties visées à l'annexe I).	22 a)
	Adoption de conclusions concernant les incidences juridiques des travaux du Groupe de travail spécial.	22 b)
	Soumission des projets de décision pertinents concernant les nouveaux engagements à la CMP à sa cinquième session.	22 c)

*Abréviations:* Groupe de travail spécial = Groupe de travail spécial des nouveaux engagements des Parties visées à l'annexe I au titre du Protocole de Kyoto; CMP = Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto.

Note: Sans objet en français.

Annexe II

**Documents dont le Groupe de travail spécial des nouveaux engagements des Parties visées à l'annexe I au titre du Protocole de Kyoto était saisi à la reprise de sa quatrième session**

**Documents établis pour la session**

FCCC/KP/AWG/2007/3	Ordre du jour provisoire annoté. Note du Secrétaire exécutif
FCCC/KP/AWG/2007/MISC.3	Views on the timetable to guide the completion of work. Submissions from Parties
FCCC/KP/AWG/2007/MISC.6 and Add.1	Further views on the development of a timetable to guide the completion of the work of the Ad Hoc Working Group on Further Commitments for Annex I Parties under the Kyoto Protocol. Submissions from Parties
FCCC/KP/AWG/2007/L.5	Projet de rapport du Groupe de travail spécial des nouveaux engagements des Parties visées à l'annexe I au titre du Protocole de Kyoto sur la deuxième partie de sa quatrième session
FCCC/KP/AWG/2007/L.6	Review of work programme, methods of work and schedule of further sessions. Draft conclusions proposed by the Chair
FCCC/KP/AWG/2007/L.6/Rev.1	Examen du programme de travail, des méthodes de travail et du calendrier des sessions futures. Projet de conclusions proposé par le Président

**Autres documents**

FCCC/KP/AWG/2007/4	Rapport du Groupe de travail spécial des nouveaux engagements des Parties visées à l'annexe I au titre du Protocole de Kyoto sur les travaux de la première partie de sa quatrième session, tenue à Vienne du 27 au 31 août 2007
FCCC/KP/AWG/2006/4	Rapport du Groupe de travail spécial des nouveaux engagements des Parties visées à l'annexe I au titre du Protocole de Kyoto sur les travaux de sa deuxième session, tenue à Nairobi du 6 au 14 novembre 2006

-----